

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230
04 66 48 25 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	16/12/2025
date de convocation :	09/12/2025

n° de délibération :	DE2025 - 33
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	10
suffrages exprimés :	10 (pour-10, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :	Logements communaux : fixation des loyers au 01/02/2026
----------------------------	--

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent excusé	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie	X		X
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Madame le Maire rappelle la dernière délibération n°DE2023-41 du 14/11/2023 concernant la fixation des loyers des logements communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;
FIXE les loyers des 12 logements à :

appartement	montant
appartement communal n°1 300 Route Nationale 88 (ancienne école) Le Bruel 48230 ESCLANÈDES	345.00 €
appartement communal n°2 300 Route Nationale 88 (ancienne école) Le Bruel 48230 ESCLANÈDES	250.00 €
appartement communal n°3 300 Route Nationale 88 (ancienne école) Le Bruel 48230 ESCLANÈDES	350.00 €
appartement communal n°1 60 Chemin de la Rocherousse (ancienne école) La Rocherousse 48230 ESCLANÈDES	420.00 €
appartement communal n°2 60 Chemin de la Rocherousse (ancienne école) La Rocherousse 48230 ESCLANÈDES	450.00 €
appartement communal n°3 60 Chemin de la Rocherousse (ancienne école) La Rocherousse 48230 ESCLANÈDES	250.00 €

appartement	montant
appartement communal n°1 24 Place de la Mairie Le Bruel 48230 ESCLANÈDES	480.00 €
appartement communal n°2 24 Place de la Mairie Le Bruel 48230 ESCLANÈDES	480.00 €
appartement communal n°3 15 Rue du Mûrier Le Bruel 48230 ESCLANÈDES	520.00 €
appartement communal n°1 (bas) 110 Rue de l'Eglise (ancien Presbytère) Esclanèdes 48230 ESCLANÈDES	520.00 €
appartement communal n°2 (haut) 110 Rue de l'Eglise (ancien Presbytère) Esclanèdes 48230 ESCLANÈDES	520.00 €
Studio du Terral 40 Rue du Terral Le Bruel 48230 ESCLANÈDES	200.00 €

PRÉCISE que ces montants de loyer rentrent en vigueur à partir du 1er février 2026 ;
INDIQUE que ces loyers ne comprennent aucune charge ni frais particuliers ;
AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats et/ou les avenants de bail.

Le secrétaire de séance,
Valérie VALARIER

Le Maire,
Pascale BONICEL



Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.